



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS
Numéro du produit	10522
Synonymes; marques commerciales	BRINERS CHOICE, CALCIUM CHLORIDE 94 - 96% GRANULAR, CALCIUM CHLORIDE PRILLS 94 - 97%
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119494219-28-XXXX
Numéro CAS	10043-52-4
Numéro CE	233-140-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie Agro-Alimentaire Agriculture Process des additifs
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	10522

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	233-140-8
-----------	-----------

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Peut être légèrement irritant pour la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

CHLORURE DE CALCIUM		94 - 97%
Numéro CAS: 10043-52-4	Numéro CE: 233-140-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119494219-28-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319		
SODIUM CHLORIDE		0 - 2%
Numéro CAS: 7647-14-5	Numéro CE: 231-598-3	
Classification Non Classé		
CHLORIDE DE POTASSIUM		0 - 3%
Numéro CAS: 7447-40-7	Numéro CE: 231-211-8	
Classification Non Classé		
CALCIUM BROMIDE		0 - 2.6%
Numéro CAS: 7789-41-5	Numéro CE: 232-164-6	
Classification Eye Irrit. 2 - H319		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119494219-28-XXXX

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Numéro CAS	10043-52-4
Numéro CE	233-140-8
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste. Garder la personne touchée en observation.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun connu.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Bromure d'hydrogène (HBr). Brome. Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. La substance est hygroscopique et absorbera l'eau par contact avec l'humidité de l'air. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Exposé à l'air, ce produit absorbe l'humidité. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides. Oxydants puissants. Réducteurs forts. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Acier inoxydable.
--------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CHLORURE DE CALCIUM (CAS: 10043-52-4)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 5 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Court terme : 10 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 2.5 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 5 mg/m³

SODIUM CHLORIDE (CAS: 7647-14-5)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 295.52 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2068.62 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 295.52 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2068.62 mg/m³
Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 443.28 mg/m³
Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 443.28 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour

PNEC

Eau douce; 5 mg/l
Sol; 4.86 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées; 500 mg/l

CHLORIDE DE POTASSIUM (CAS: 7447-40-7)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

CALCIUM BROMIDE (CAS: 7789-41-5)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.5 mm
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide Paillettes. Poudre pulvérulente. Ecailles.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 7 - 11 (10% aq)
Point de fusion	772°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 1600°C
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas inflammable.

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0.1 Pa @ 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.7 @ 25°C 0.7 @ 15°C
Densité apparente	600 - 930 kg/m ³
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. 745 g/l eau @ 20°C 1590 g/l eau @ 100°C
Coefficient de partage	Non applicable. La substance est inorganique.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. La substance est hygroscopique et absorbera l'eau par contact avec l'humidité de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Réducteurs forts. Oxydants puissants.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Réducteurs forts. Acides forts. Acier inoxydable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Bromure d'hydrogène (HBr). Brome. Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2301 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Fortement irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation

Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané

Peut provoquer une irritation cutanée.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

Informations toxicologiques sur les composants

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

CHLORURE DE CALCIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2301 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Danger par aspiration	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.
Inhalation	Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >5000 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 759 - 3005 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 hours: >1000 mg/l, Algues

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 13 400 mg/l, Poissons CL ₅₀ , 96 heure: 4630 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) CL ₅₀ , 48 heure: > 6560 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) CL ₅₀ , 24 heure: > 6660 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 48 heure: 2400 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EyC ₅₀ , 72 heure: 2900 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201 ErC ₅₀ , 72 heure: > 4000 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201 CE ₂₀ , 72 heure: 1000 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201

toxicité aquatique chronique

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques CE₅₀, 21 jour: 610 mg/l, Daphnia magna
, EC16, 21 jour: 320 mg/l, Daphnia magna
CL₅₀, 21 jour: 920 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit. La substance est inorganique.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. La substance est inorganique.

Coefficient de partage Non applicable. La substance est inorganique.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Le produit contient des substances qui sont liées aux particules et sont retenues dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable. La substance est inorganique.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable. La substance est inorganique.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE DE CALCIUM

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	12-07-18
Numéro de version	2.000
Remplace la date	17-08-16
Numéro de FDS	10522

CALCIUM CHLORIDE ANHYDROUS

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Signature Jacq Pattinson



Scénario d'exposition Handling of aqueous Calcium Chloride solutions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Calcium Chloride
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119494219-28-XXXX
Numéro CAS	10043-52-4
Numéro CE	233-140-8
Numéro index UE	017-013-00-2
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Handling of aqueous Calcium Chloride solutions
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU4 Fabrication de produits alimentaires SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU11 Fabrication de produits en caoutchouc SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU19 Bâtiment et travaux de construction SU20 Services de santé

Environnement

Handling of aqueous Calcium Chloride solutions

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC1 Fabrication de substance
 ERC2 Formulation de préparations
 ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
 ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
 ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Salarié

Catégories de processus

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
 PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
 PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
 PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
 PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant.
 PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels.
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Aucun scénario d'exposition nécessaire.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide, pression de vapeur < 10 Pa.

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Température L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Handling of aqueous Calcium Chloride solutions

Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

utiliser une protection oculaire adaptée.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 5 mg/m³, RCR 0.2

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 2 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.2

Supposition du worst case

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Industrial outdoor use of Calcium Chloride

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Calcium Chloride
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119494219-28-XXXX
Numéro CAS	10043-52-4
Numéro CE	233-140-8
Numéro index UE	017-013-00-2
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial outdoor use of Calcium Chloride
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<u>Salarié</u>	

Industrial outdoor use of Calcium Chloride

Catégories de processus	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
	PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
	PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels
	PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
	PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
	PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièremement moyen , ou: Liquide, pression de vapeur < 10 Pa.

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 25 jours/ans
Large application.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0

Facteur d'émission - eau Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0

Facteur d'émission - terre Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 1

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Solide, empoussièremement moyen

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Extérieur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Industrial outdoor use of Calcium Chloride

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques

PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures. , ou: Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. , ou: Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

utiliser une protection oculaire adaptée.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Industrial outdoor use of Calcium Chloride

Exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 3.5 mg/m³, DNEL 5 mg/m³, RCR 0.7

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 7 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.7

PROC7 Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 2.8 mg/m³, DNEL 5 mg/m³, RCR 0.56

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 5.6 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.56

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.7 mg/m³, DNEL 5 mg/m³, RCR 0.14

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 1.4 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.14

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition <0.01 mg/m³, DNEL 5 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition <0.01 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR <0.01

Supposition du worst case

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition

Consumer use of Calcium Chloride and Calcium Chloride containing products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Calcium Chloride
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119494219-28-XXXX
Numéro CAS	10043-52-4
Numéro CE	233-140-8
Numéro index UE	017-013-00-2
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer use of Calcium Chloride and Calcium Chloride containing products
Catégories de produit chimique [PC]:	PC2 Adsorbants PC4 Produits antigel et de dégivrage PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC16 Fluides de transfert de chaleur PC27 Produits phytopharmaceutiques PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide, pression de vapeur < 10 Pa.
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

Fréquence et durée d'utilisation

Consumer use of Calcium Chloride and Calcium Chloride containing products

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Mesures de management du risque

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés.

utiliser une protection oculaire adaptée.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Aucun scénario d'exposition nécessaire.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires. Vaporisation
Comprend des concentrations jusqu'à 45 %.

quantités utilisées

Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 50 kg.
Sauf indications contraires.

Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à 365 Jour(s)/année.
Sauf indications contraires.
Couvre l'exposition jusqu'à 24 heures par événement.
Sauf indications contraires.
Vaporisation
Temps d'application: 10 minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taille de l'espace: Vaporisation Comprend l'application dans un espace de 58 m³.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Information du consommateur Eviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Consumer use of Calcium Chloride and Calcium Chloride containing products

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Exposition	PC2 Adsorbants
	PC4 Produits antigel et de dégivrage
	PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler
	PC16 Fluides de transfert de chaleur
	PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
	PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
	Consommateur - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition <0.01 mg/m ³ , DNEL 5 mg/m ³ , RCR <0.01
	Consommateur - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.005 mg/m ³ , DNEL 2.5 mg/m ³ , RCR <0.01
	PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais)
	PC27 Produits phytopharmaceutiques
	Consommateur - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.70 mg/m ³ , DNEL 5 mg/m ³ , RCR 0.14
	Consommateur - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.692 mg/m ³ , DNEL 2.5 mg/m ³ , RCR 0.28

Supposition du worst case

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.